

L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)
ABSENT NON EXCUSE – M. PINEL
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Fournitures scolaires et livres de bibliothèque – Année scolaire 2010/2011 – Fixation des dotations

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il doit fixer chaque année le montant par élève des fournitures scolaires et des livres de bibliothèque pris en charge par la Ville.

Il est proposé de revaloriser de 2 % l'ensemble des crédits (sommes arrondies), ce qui les porte à :

- fournitures scolaires : 34 € par élève de maternelle, d'élémentaire et de CLIS
- crédits forfaitaires pour le réseau d'aide :
 - poste de psychologue scolaire : 459 €
 - poste de maître spécialisé E ou G : 357 €
- crédits livres de bibliothèque :
 - écoles élémentaires : 1,60 € par élève
 - écoles maternelles : 2,00 € par élève

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission de l'éducation et de la petite enfance et de la commission des finances, ressources humaines et nouvelles technologies

APRES en avoir délibéré

FIXE comme suit pour l'année scolaire 2010/2011, le montant par élève des fournitures scolaires et des livres de bibliothèque pris en charge par la Ville :

- fournitures scolaires : 34 € par élève de maternelle, d'élémentaire et de CLIS
- crédits forfaitaires pour le réseau d'aide :
 - poste de psychologue scolaire : 459 €
 - poste de maître spécialisé E ou G : 357 €
- crédits livres de bibliothèque :
 - écoles élémentaires : 1,60 € par élève
 - écoles maternelles : 2,00 € par élève

Le Maire,

André ROUXEL